



Bulletin Municipal  
COMMUNE DE PEIPIN  
Alpes de Haute-Provence



PEIP'INFOS - N°31 - HIVER 2015





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,  
vice-président de  
la Communauté  
de communes Lure  
Vançon Durance.

Avec la fin de l'année toute proche, nous espérons tous profiter d'une « trêve des confiseurs » bien méritée. Ce dernier trimestre 2015 a en effet été éprouvant pour chacun d'entre nous, à divers titres.

Au niveau national, nous avons tous, collectivement, subi un traumatisme d'une extrême gravité. Les attentats de Paris ont eu des conséquences dans nos vies : tensions, disputes, angoisses, mauvaise humeur... qu'on le veuille ou non, ces événements se sont répercutés sur nos relations personnelles et professionnelles, à un moment ou à un autre.

Au niveau régional, nous venons d'en terminer avec des élections dont on ne peut pas dire qu'elles se sont déroulées dans la tranquillité. On peut légitimement penser que cette dernière consultation avant les élections présidentielles de 2017 laissera des traces et qu'il faudrait enfin que nos responsables révisent très sérieusement leur façon de faire de la politique.

Et puis au niveau local, nous avons eu à subir la mise en application de la nouvelle loi NOTRe, c'est-à-dire la création d'un « schéma de coopération intercommunale », au sujet de laquelle vous connaissez sans doute mon sentiment puisque je l'ai fait paraître dans la presse. Cette loi oblige les communautés de communes à se regrouper de façon totalement artificielle, et dans des délais extrêmement courts, en entités toujours plus vastes avec comme objectif (purement théorique) de réaliser des économies d'échelle. Ce qui semble très joli sur le papier conduit parfois, ou devrais-je dire souvent, à des aberrations dans la réalité. Sans compter le temps, l'énergie et la patience des élus de proximité gaspillés pour... un résultat parfaitement discutable – et encore très loin d'être atteint.

J'aurai l'occasion de vous en reparler plus en détail, puisque ce fameux nouveau schéma de coopération intercommunale doit être finalisé par les autorités

administratives tout au long de l'année 2016 pour une mise en œuvre effective en début d'année 2017. Sachez d'ores et déjà que le Conseil communautaire de la CCLVD, notre communauté de communes, a rejeté ce schéma tel qu'il était proposé par la préfecture, c'est-à-dire qu'il a émis un avis défavorable au regroupement de la CCLVD avec la Communauté de communes de la Vallée du Jabron (CCVJ) et qu'il a fait une contre-proposition pour se rapprocher de la CCMD (Communauté de communes de la Moyenne Durance). C'est le résultat d'un vote à bulletin secret avec une majorité de 13 voix sur 21.

Lundi 14 décembre, notre Conseil municipal a également délibéré avec un résultat similaire. Après un vote à bulletin secret, et avec une majorité de 7 voix sur 10, il a émis un avis défavorable sur le schéma et un avis favorable à la proposition de rapprochement avec la CCMD.

Enfin, malgré tous ces aléas, l'équipe municipale continue à faire avancer nos dossiers : vous avez sans doute tous entendu parler du projet du nouveau magasin Intermarché. Le permis de construire a été déposé récemment et nous espérons que les travaux vont pouvoir très bientôt commencer. La première étape de cette rénovation a d'ailleurs eu lieu avec la création d'un « tourne à droite », juste après le rond-point en direction de Sisteron, qui permet désormais de desservir directement le nord de notre zone d'activité, au niveau du restaurant McDonald's.

Nous avançons aussi sur nos projets d'aménagement de voirie : la création d'un trottoir sur la D703 (route de Château-Arnoux), côté droit depuis le rond-point jusqu'à l'impasse des Mûriers ; et la création d'un nouveau carrefour à la Grand-Vigne, afin d'améliorer et de sécuriser la sortie de l'impasse des Blâches.

Un dernier mot pour vous dire que je vous présenterai les vœux de l'équipe municipale à la salle polyvalente, le 6 janvier 2016 à partir de 19 heures. Par ailleurs, nous rééditons le concours de tartes salées et sucrées que nous avons organisé avec succès l'an dernier (rendez-vous en dernière page pour plus de détails). À vos recettes : étonnez le jury et comblez les gourmands !

D'ici là, je vous souhaite de passer de très belles fêtes, pleines de joie et de sérénité.

## UNE PENSÉE POUR M. ROMAIN ET SA FAMILLE

Tous les citoyens et les forces de gendarmerie, que nous saluons et remercions pour leur exceptionnelle mobilisation, ont participé aux recherches lorsque nous avons appris que M. Romain, figure de notre village, avait disparu en allant chercher son pain à la boulangerie d'Aubignosc. Battues, hélicoptère, chiens : tout a été mis en œuvre pour tenter de le retrouver, en vain. Finalement, son corps a été retrouvé trois semaines plus tard au barrage de la Durance. Nous tenons à exprimer ici, une fois encore, tout notre soutien et nos plus sincères condoléances à son épouse Yvonne, à ses enfants Jean-Luc et Pierre, ainsi qu'à tous ses proches, famille et amis. Reposez en paix, Albert.

# Informations générales

## ADIEU M. SCHMID, MONSIEUR LE MAIRE

Henri Schmid, ancien maire de Peipin, qui a exercé trois mandats successifs entre 1971 et 1989, a été enterré le 28 octobre dernier dans le cimetière de la commune. Toute sa famille et de nombreux citoyens ont tenu à lui rendre un dernier hommage ce jour-là, lors d'une cérémonie laïque, digne et pleine d'émotion. Pendant 18 ans, Monsieur Schmid a énormément œuvré pour le bien des Peipinois.

## ÉTAT CIVIL au 15 décembre 2015



- Mariages : 5
- Décès sur la commune : 14
- Transcriptions de décès : 10
- Naissances : 10
- Reconnaissances anticipées d'enfant : 6
- Changement de nom : 0
- Actes de notoriété : 24

## PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 2016

Sauf événement exceptionnel, et jusqu'à la fin de l'année civile, le Conseil municipal se réunira une fois par mois, le mardi à 19h00 dans la salle du Conseil de l'ancienne mairie :

- Mardi 26 janvier 2016
- Mardi 23 février 2016
- Mardi 29 mars 2016
- Mardi 26 avril 2016

Ces dates seront confirmées sur le site internet de la mairie : [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr) et affichées en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

### Provence-Alpes-Côte-d'Azur Nouveau Conseil Régional

M. Christian ESTROSI (LUD) : 54,78 %  
M<sup>me</sup> Marion MARÉCHAL-LE PEN (LFN) : 45,22 %



### Résultats du premier tour (commune de Peipin, canton de Sisteron)

Nombre d'électeurs inscrits : 1 070  
Nombre de votants : 572  
Bulletins et enveloppes nuls : 7  
Bulletins blancs : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 557

### Résultats du second tour (commune de Peipin, canton de Sisteron)

Nombre d'électeurs inscrits : 1 070  
Nombre de votants : 646  
Bulletins et enveloppes nuls : 35  
Bulletins blancs : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 559

M<sup>me</sup> Marion MARÉCHAL-LE PEN (LFN) : 283  
M. Christian ESTROSI (LUD) : 276

M<sup>me</sup> Marion MARÉCHAL-LE PEN (LFN) : 249  
M. Christophe CASTANER (LUG) : 139  
M. Christian ESTROSI (LUD) : 87  
M<sup>me</sup> Sophie CAMARD (LVEG) : 42  
M. Jean Marc GOVERNATORI (LECO) : 16  
M. Noël CHUISANO (LDLF) : 11  
M. Cyril JARNY (LDVG) : 7  
M<sup>me</sup> Isabelle BONNET (LEXG) : 4  
M. Jacques BOMPARD (LEXD) : 1  
M. Daniel ROMANI (LDIV) : 1

## INSCRIPTIONS SUR LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales nécessite :

- un imprimé de demande d'inscription sur les listes électorales,
- une copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité,
- une attestation de domicile ou un avis d'imposition aux impôts locaux ou une attestation de résidence.

Ces documents doivent être déposés en mairie avant le 31 décembre 2015 afin que l'inscription soit prise en compte pour 2016.

*Vous pouvez également faire cette démarche administrative en ligne sur le site <https://mon.service-public.fr>*

# Informations générales

## QU'EN EST-IL DES VOISINS VIGILANTS ?

La mise en place des voisins vigilants à Peipin est en cours de finalisation. Les services de gendarmerie poursuivent leur travail d'enregistrement administratif sur ce dossier. Dès qu'ils l'auront terminé, nous installerons les panneaux « Voisins Vigilants » aux entrées de la commune et une signature sera organisée avec madame le Préfet.

Toutefois, le dispositif fonctionne déjà puisque plusieurs tentatives de cambriolage ont été déjouées sur notre commune.

Tous ceux qui se sont inscrits, mais aussi d'une façon générale, vous tous, habitants de Peipin, pouvez lutter au quotidien contre le fléau des cambriolages : il vous suffit d'être tout simplement vigilants, et de signaler immédiatement à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal. Nous serons tous sécurisés par l'attention de chacun.

Consultez également le site web communautaire : [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org).



## RETOUR SUR LA 2<sup>e</sup> ÉDITION « PEIPIN PROPRE »



L'édiction automnale de « Peipin Propre », qui s'est déroulée le 17 octobre dernier, a permis de récupérer environ 250 kilos de déchets divers, qui ont ensuite été portés à la déchèterie de Château-Arnoux. Autant de débris en moins dans la nature, ce qui contribue à l'entretien et à la propreté de notre village, notre environnement immédiat.

Un grand merci aux participants, qui se sont ensuite retrouvés, comme la fois précédente, autour d'un petit apéritif convivial organisé par l'équipe municipale. **Rendez-vous au début du printemps pour la 3<sup>e</sup> édition :** nous vous préciserons la date dans le prochain Peip'Infos.

## ET SI ON RÉPARAIT LA CALADE ?

Sur le même principe que la journée citoyenne « Peipin Propre », nous pourrions organiser une ou deux journées (si nécessaire), par exemple au printemps et en été, en réunissant toutes les bonnes volontés et les savoir-faire dans le but de remettre la calade en état.

Pour ceux qui ne la situent pas, la calade est ce cheminement de pierres qui part derrière l'église et monte jusqu'au château. Nous lançons ici un appel : si vous êtes intéressé(e) par ce projet, faites-vous connaître dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie.



## COMPTE-RENDU DU « JOUR DE LA NUIT »



Le 10 octobre dernier, nous avons organisé « Le Jour de la Nuit » ; une opération visant à sensibiliser les citoyens à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Ce soir-là, l'éclairage public de la commune a été éteint, permettant ainsi à tous les Peipinois d'admirer un magnifique ciel étoilé sur fond de Voie Lactée. Deux lunettes astronomiques étaient à disposition des participants, qui se sont également régalés de marrons grillés et d'un délicieux vin chaud à l'orange.

**Rendez-vous le 10 octobre 2016 pour la 8<sup>e</sup> édition nationale du Jour de la Nuit !**

## PROBLÈMES DE RÉCEPTION TNT / MOBILE

**TNT** : vous devez en tant que particulier, propriétaire ou syndic de copropriété vous mettre en relation avec L'Agence nationale des fréquences qui est en charge de ce dossier en appelant au 0970 818 818 (prix d'un appel local). Vous pouvez également consulter le site web : [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)



**MOBILE** : vous devez en tant que particulier, propriétaire ou syndic de copropriété vous mettre en relation avec vos opérateurs de téléphonie mobile respectifs qui sont en charge de transmettre vos retours d'incidents à l'exploitant des antennes relais concernées.

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE

La Mairie de Peipin a voté lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015, une délibération pour modifier le règlement du cimetière de la commune.

Ce règlement de 11 pages, est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune ([www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)). Il fixe les règles suivantes :

- Les dispositions générales
- L'aménagement général du cimetière
- Les mesures d'ordre intérieur et de surveillance
- Les différentes catégories de concessions
- Les règles relatives aux inhumations
- Les règles relatives aux travaux
- Les règles applicables aux exhumations

EXTRAITS DE LA DÉLIBÉRATION N°9/151214

**OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de modifier le règlement intérieur du cimetière, considérant qu'il est indispensable de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques et le maintien du bon ordre dans le cimetière.

**LES MODIFICATIONS ET RAPPEL PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT ANTERIEUR (Délibération 9A prise le 11 décembre 2013)**

### **Article 4. Durée de la concession**

La concession est acquise pour une durée de 25 ans renouvelable.

### **Article 16. Dispositions applicables du dépositaire**

La commune met à la disposition des familles qui le souhaitent un dépositaire destiné :

- à accueillir temporairement et après mise en bière le corps des personnes en attente de sépulture ;
- aux défunts n'ayant pas de concession de leur vivant ou ne disposant pas de place dans une concession familiale, et si la famille ne souhaite pas obtenir une concession pour leur inhumation ;
- aux défunts n'ayant pas de famille.

La commune dispose d'un caveau 6 places pour accueillir ces défunts.

Ce caveau est situé dans l'allée A du nouveau cimetière, identifié n°10.

À ce jour, une seule inhumation a eu lieu en décembre 2014.

### **Article 23. Travaux de construction des caveaux**

Les concessionnaires auront également la faculté de construire eux-mêmes ou de faire construire leur caveau par l'entrepreneur de leur choix. Dans ce cas, les travaux ne pourront être entrepris qu'après autorisation du Maire, qui aura, au préalable, fait piqueter l'emplacement par le service technique de la commune.

L'entrepreneur devra se conformer strictement à ce piquetage et respecter le plan type des caveaux.

### **Article 40. Constructions des caveaux**

La construction des anciennes tranches était réalisée à l'avance par la commune de Peipin. Les nouvelles tranches prévues seront à la charge du concessionnaire, il pourra choisir de mandater une entreprise pour effectuer les travaux de construction.

## DT - DICT

### Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

#### La règle est simple et est applicable à tous !

Vous avez pour projet de faire des travaux sur votre terrain et creuser sur une profondeur supérieure ou égale à 40 cm, vous DEVEZ faire une demande de DT-DICT sur le Guichet Unique ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/)) afin d'obtenir les coordonnées des exploitants de réseaux situés à proximité de votre chantier. Une fois votre dossier constitué, (tracé de l'emprise de votre chantier, connaissance de tous les exploitants de réseaux sensibles et non sensibles – ERDF, GRT GAZ, Éclairage public, Eau potable, assainissement, etc.), vous adressez votre demande à chaque exploitant et attendez la réponse (7 jours pour une DT-DICT conjointe). À réception, vous étudiez tous les réseaux à proximité de votre projet et respectez les préconisations des exploitants.

Une fois ces formalités remplies, vous pouvez réaliser vos travaux.

Quelque soit l'ampleur de vos ouvrages (mur de clôture, piscine, construction d'une annexe, plantation d'un arbre ou d'une haie), dès que la profondeur atteint au minimum 40 cm, pensez à faire les démarches.

Si vous ne respectez pas ces démarches et que vous êtes contrôlé par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), vous risquez :

25 000 € d'amende en cas d'absence de DICT, 6 mois de prison et 80 000 € d'amende si vous omettez d'informer l'exploitant en cas d'atteinte à son réseau existant.

Un nouveau téléservice pour construire sans détruire

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

*N'hésitez pas à vous renseigner en mairie en cas de doute.*

## REMERCIEMENTS CITOYENS

*“ La municipalité tient particulièrement à remercier les personnes qui ont œuvré au nettoyage du ravin du Piolard. ”*

## GASPICASS€, le nouveau magasin de déstockage alimentaire



**B**ienvenue à quatre jeunes gens originaires de Sisteron, qui ont réalisé un projet qui leur tenait à cœur. « Gaspicass€ » est une entreprise de déstockage alimentaire située dans la zone d'activités de Peipin (Champarlau).

#### Une exception sur le secteur !

Le déstockage alimentaire, qu'est-ce que c'est ? Moins chère que le hard-discount, c'est une solution anti-gaspillage qui permet la vente de produits habituellement jetés en grande surface, ayant dépassé la date d'utilisation optimale mais 100 % comestibles.

À travers cette action, la vocation première de « Gaspicass€ » est d'aider les plus démunis à ne pas avoir faim, le tout en faisant des économies.

#### Prix attractifs et convivialité !

Outre l'aspect financier, c'est le côté humain qui prime une fois la porte de l'épicerie franchie. Les clients sont unanimes, le plus agréable c'est l'accueil chaleureux dont ils bénéficient.



# Services de l'eau et de l'assainissement

## Tarifs actuels en 2015

Prix HT du m<sup>3</sup> d'eau = 0,85 €

Prix HT du m<sup>3</sup> d'assainissement = 0,65 €

Prix HT du m<sup>3</sup> d'eau de jardin = 1,15 €

*Exemple de facture eau annuelle 2015 pour 120 m<sup>3</sup> (correspondant à la consommation moyenne annuelle pour une famille de 4 personnes d'après l'INSEE).*

| DÉSIGNATION                         | QTÉ                    | PX U  | HT            | TVA          | TTC           |
|-------------------------------------|------------------------|-------|---------------|--------------|---------------|
| Ancien index (relève du 01/01/2015) | 0,00                   |       |               |              |               |
| Nouvel index (relève du 31/12/2015) | 120,00                 |       |               |              |               |
| Consommation                        | 120,00                 |       |               |              |               |
| Abonnement (Prorata sur 12 mois)    | 12,00                  | 2,79  | 33,48         | 1,84         | 35,32         |
| Compteur manuel 15mm                | 12,00                  | 1,50  | 18,00         | 0,99         | 18,99         |
| Consommation eau                    | 120,00                 | 0,85  | 102,00        | 5,61         | 107,61        |
| Prélèvement (agence de l'eau)       | 120,00                 | 0,06  | 7,20          | 0,40         | 7,60          |
| Redevance Pollution                 | 120,00                 | 0,29  | 34,80         | 1,91         | 36,71         |
|                                     | <b>Total Eau :</b>     |       | <b>195,48</b> | <b>10,75</b> | <b>206,23</b> |
| Abonnement                          | 12,00                  | 2,79  | 33,48         | 3,35         | 36,83         |
| Consommation assainissement         | 120,00                 | 0,65  | 78,00         | 7,80         | 85,80         |
| Redevance Modernisation             | 120,00                 | 0,155 | 18,60         | 1,86         | 20,46         |
|                                     | <b>Total Assain. :</b> |       | <b>130,08</b> | <b>13,01</b> | <b>143,09</b> |
| <b>TOTAL TTC À PAYER</b>            |                        |       | <b>325,56</b> | <b>23,76</b> | <b>349,32</b> |
| <b>Prix du m<sup>3</sup></b>        |                        |       | <b>2,71</b>   |              | <b>2,91</b>   |

## Nouveaux tarifs pour 2016 applicables au 1<sup>er</sup> janvier (Délibération du 27 octobre 2015)

Prix HT du m<sup>3</sup> d'eau = 1 €

Prix HT du m<sup>3</sup> d'assainissement = 0,80 €

Prix HT du m<sup>3</sup> d'eau de jardin = 1,20 €

*Exemple de facture eau annuelle 2016 pour 120 m<sup>3</sup> (correspondant à la consommation moyenne annuelle pour une famille de 4 personnes d'après l'INSEE).*

| DÉSIGNATION                         | QTÉ                    | PX U | HT            | TVA          | TTC           |
|-------------------------------------|------------------------|------|---------------|--------------|---------------|
| Ancien index (relève du 01/01/2016) | 0,00                   |      |               |              |               |
| Nouvel index (relève du 31/12/2016) | 120,00                 |      |               |              |               |
| Consommation                        | 120,00                 |      |               |              |               |
| Abonnement (Prorata sur 12 mois)    | 12,00                  | 2,79 | 33,48         | 1,84         | 35,32         |
| Compteur manuel 15mm                | 12,00                  | 1,50 | 18,00         | 0,99         | 18,99         |
| Consommation eau                    | 120,00                 | 1,00 | 120,00        | 6,60         | 126,60        |
| Prélèvement (agence de l'eau)       | 120,00                 | 0,06 | 7,20          | 0,40         | 7,60          |
| Redevance Pollution                 | 120,00                 | 0,29 | 34,80         | 1,91         | 36,71         |
|                                     | <b>Total Eau :</b>     |      | <b>213,48</b> | <b>11,74</b> | <b>225,22</b> |
| Abonnement                          | 12,00                  | 2,79 | 33,48         | 3,35         | 36,83         |
| Consommation assainissement         | 120,00                 | 0,80 | 96,00         | 9,60         | 105,60        |
| Redevance Modernisation             | 120,00                 | 0,16 | 19,20         | 1,92         | 21,12         |
|                                     | <b>Total Assain. :</b> |      | <b>148,68</b> | <b>14,87</b> | <b>163,55</b> |
| <b>TOTAL TTC À PAYER</b>            |                        |      | <b>362,16</b> | <b>26,61</b> | <b>388,77</b> |
| <b>Prix du m<sup>3</sup></b>        |                        |      | <b>3,02</b>   |              | <b>3,24</b>   |

## Petit rappel avant l'hiver

Le service des eaux de la mairie de Peipin invite les abonnés à la plus grande vigilance pour prévenir le gel des compteurs. Chaque année, nous connaissons régulièrement des hivers rigoureux avec des températures négatives. Afin de limiter le changement de compteurs gelés et les interventions techniques en urgence, il vous est demandé de bien vouloir protéger les compteurs et leurs conduites en posant une isolation adéquate (laine de verre, plaque d'isolation rigide adaptée au regard de comptage). Par ailleurs, si vos installations sont particulièrement mal protégées du gel, vous pouvez laisser un mince filet d'eau couler pendant les moments de plus grand froid uniquement.





# PAYS Durance Provence

De l'audace pour l'avenir

Situé au cœur de la région Provence Alpes-Côte d'Azur, du département des Alpes-de-Haute-Provence et de la Vallée de la Durance, le Pays Durance Provence est un véritable bassin de vie qui réunit 2 intercommunalités (la Communauté de Communes Moyenne Durance et la Communauté de Communes Lure Vançon Durance), 14 communes et près de 22 000 habitants.

Le Pays Durance Provence est un territoire de projets disposant d'une Charte définissant la stratégie du territoire sur le développement économique, social, environnemental et culturel. Il fonctionne de manière participative puisque, outre un Comité de Pilotage qui comprend les Maires des 14 communes, un Conseil de Développement rassemblant des acteurs publics et des personnes issues de la société civile (chefs d'entreprises, salariés, et représentants de diverses associations notamment dans les domaines environnementaux et socio-culturels) est consulté pour les différents projets du territoire.

### Le Pays Durance Provence a pour principales missions :

- de postuler à différents programmes et contractualisations permettant le soutien à nos projets de territoire,
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises sur l'ensemble du territoire par les acteurs locaux publics mais aussi privés,
- d'encourager l'émergence de projets par les collectivités composant le Pays et de projets de développement partagé (acteurs publics / privés),
- d'être prospectif.



Notre Pays Durance Provence a signé en juin 2015 un Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour 2015-2017 lui donnant une enveloppe de 1,95 million d'euros jusqu'en 2017.

Il a également été labélisé en février 2015 Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et sa candidature au programme européen LEADER 2014-2020 a été sélectionnée en mars 2015 par l'Union Européenne.



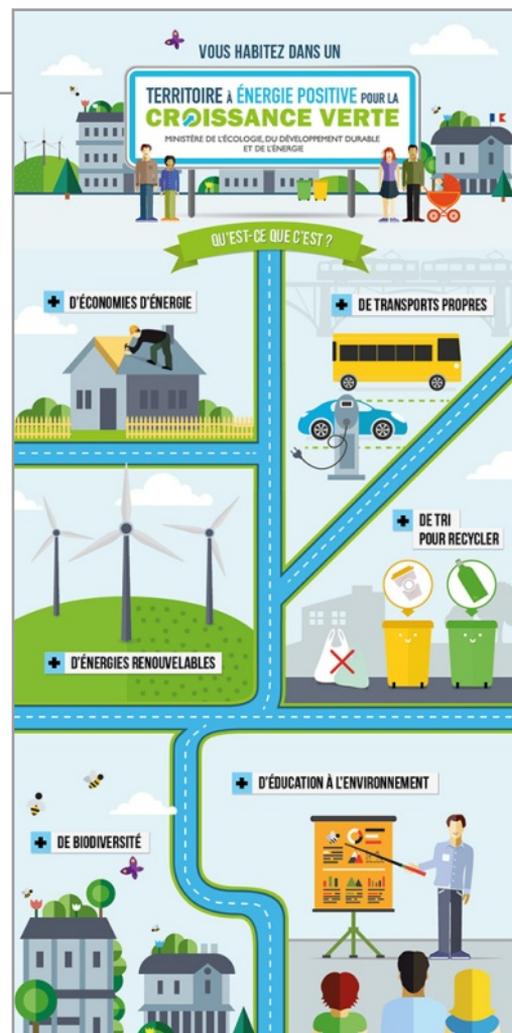
## Le Pays Durance Provence : un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte !

Notre labélisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie démontre notre dynamisme et notre volonté de devenir un éco-territoire novateur.

Le projet de territoire TEPCV du Pays Durance Provence vise à déployer des actions s'insérant dans les six domaines suivants :

- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux
- Préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et protection des paysages
- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Production d'énergies renouvelables locales
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets

À cette fin, une subvention de 500 000 € nous a été attribuée par l'État.



## Le Pays Durance Provence : un territoire LEADER pour que l'Europe devienne votre partenaire !

### Qu'est-ce que LEADER ?

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement et de l'Économie Rurale) est un programme de développement rural visant à soutenir des projets concrets et innovants. Un comité, appelé Groupe d'Action Locale (GAL), constitué d'acteurs locaux publics et privés sélectionne et valide les projets en cohérence avec la stratégie du territoire. Il s'appuie principalement sur le financement de l'Europe et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Notre LEADER bénéficie d'une enveloppe de près de 2 millions d'euros de FEADER jusqu'en 2020.



### À qui s'adresse LEADER ?

LEADER s'adresse à tous les acteurs publics ou privés du territoire: agriculteurs, artisans, associations, collectivités, entreprises de l'économie verte et/ou sociales et solidaires, etc.

### Quelle stratégie LEADER pour notre Pays Durance Provence ?

Notre LEADER Durance Provence a pour objectif de valoriser nos ressources et de conjuguer attractivité, essor économique et qualité de vie.

Notre stratégie repose sur l'environnement et culture.

Elle se décline en quatre axes :

- Se transformer en territoire propre : zéro déchet, zéro gaspillage
- Favoriser un développement économique durable
- Promouvoir un tourisme culture-nature
- Mettre en œuvre notre Charte de cohésion sociale.



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

Les actions soutenables dans le cadre de notre LEADER Durance Provence doivent relever d'au moins une des 7 thématiques suivantes :



**Vous souhaitez en savoir plus sur LEADER ou sur le Pays Durance Provence ?**

Téléphone : 04 92 30 81 45 ou 46  
Courriel : [info@durance-provence.fr](mailto:info@durance-provence.fr)

**Toute l'actualité du Pays Durance Provence sur Facebook !**

NB: notre page Facebook est publique, il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook pour consulter les informations.

“ Nous sommes tous acteurs du devenir de notre Pays Durance Provence ”

## LE SMIRTOM DURANCE PROVENCE GÈRE L'APRÈS NOËL

**UNE BENNE POUR LES ARBRES DE NOËL :** cette benne à déchets verts sera positionnée à côté du boulo-drome, le long de la route de Châteauneuf-Val-Saint-Donat du 6 janvier au 13 janvier 2016.

**AVIS AUX ENFANTS SAGES,** le camion du Père Noël passera le 26 décembre à la salle polyvalente de Peipin à 14h30.

Rapporte moi cartons, appareils électriques et piles, tu auras plein de cadeaux. Tu peux aussi ramener tes vieux jouets et appareils qui serviront à d'autres familles dans le besoin. Ils seront collectés au profit de la Ressourcerie de Haute-Provence.





# RECENSEMENT

de la population 2016

La commune a recruté 3 agents recenseurs pour la période du recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016. Voici les personnes retenues qui seront amenées à vous rencontrer afin de récolter vos déclarations de recensement pour l'INSEE :

Christine  
MALLET



Laura  
PELLEGRINA



Adrien  
CLERC



Nous vous rappelons que cette enquête de recensement est :

- encadrée par une loi, des décrets et des arrêtés
- obligatoire et confidentielle
- et déclarative

Une lettre sera prochainement distribuée directement dans votre boîte aux lettres par les agents recenseurs de l'INSEE précisant les modalités du recensement. (Soyez attentif : courrier sans enveloppe).

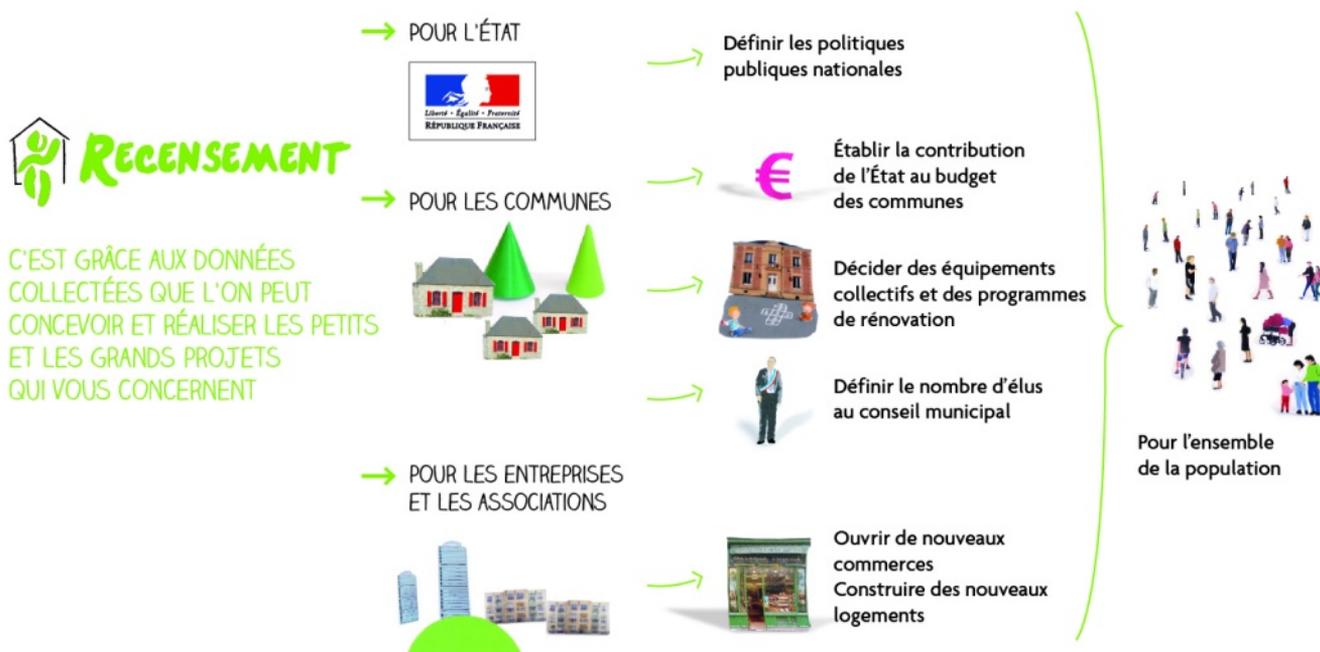
## Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

## Recensement de la population, des chiffres aujourd'hui pour construire demain !

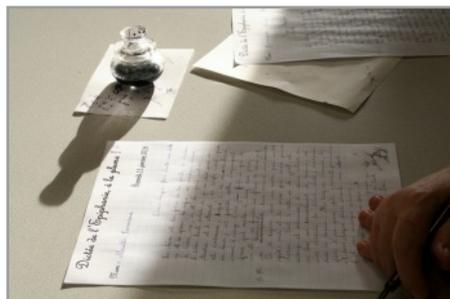
Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements, développer les moyens de transports, etc., autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.





## L'UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DURANCE PROVENCE

L'UTL Durance Provence a fait sa rentrée le 16 septembre dernier lors de la journée portes ouvertes à la salle polyvalente de Peipin. Au cours de cette rencontre, les bénévoles et les salariées de l'UTL ont pu présenter aux futurs élèves le nouveau programme de l'année avec le déroulement des cours et des stages, et les accompagner dans leur choix. Par ailleurs, les professeurs étaient également présents pour faire découvrir les diverses disciplines et matières, tant artistiques qu'intellectuelles, qu'ils enseignent à l'UTL. Une belle journée d'échanges pour lancer l'année 2015/2016 !



Si vous avez manqué cet événement, vous pouvez toujours vous inscrire auprès du secrétariat. Découvrez par la même occasion les futurs stages et conférences à venir !

Sachez d'ores et déjà que plusieurs grandes manifestations auront lieu tout au long de l'année, à commencer par notre traditionnelle « Dictée de l'Épiphanie » qui se déroulera le 09 Janvier 2016, suivie de nos incontournables « Journées du Bien-être » qui sont programmées pour les 19 et 20 Mars 2016. Nous concluons cette belle année avec notre examen du « Certificat d'Études » qui vous permettra de tester vos connaissances, un véritable retour en enfance pour certains et une découverte totale pour d'autres.

Nous vous attendons nombreux ! *L'équipe de l'UTL Durance Provence.*

04 92 62 60 59  
4, rue des Écoles -  
Grand-Champ - 04200 PEIPIN

www.utl-peipin.fr  
Facebook : UTL Durance Provence  
utlduranceprovence04@gmail.com

Ouverture du bureau au public :  
lundi : 9H à 12H et de 14H à 17H  
vendredi : 14H à 17H

## LES PORTES DU JABRON : DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS !

Samedi 3 octobre > Théâtre

Dimanche 25 octobre > Concert

Dimanche 15 novembre > Repas



**PANIQUE AU MINISTÈRE**  
de Jean Franco et Guillaume Mélanie  
Par L'atelier théâtre du Foyer Rural Salignac



**CONCERT BARBARA**  
Interprété par Carole TIMOTEO  
Antoine ROSSFELDER au piano



**PIEDS ET PAQUETS**

## BRÈVE HISTOIRE DU PONT DU JABRON

**C**ontinuons notre balade dans l'histoire de notre village. Nous arrivons maintenant à une époque plus proche de nous et dont nous pouvons encore trouver des vestiges.

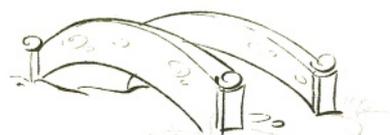
Tout le monde connaît le « vieux pont du Jabron » ! Ce pont était en bois, il y a fort longtemps. Il voyait passer une circulation qui pouvait paraître dense pour l'époque ; en effet il était sur la route reliant Marseille à Lyon. Le pont actuel qui est sur la route départementale n'existait pas à cette époque. Il n'a été construit que beaucoup plus tard.

À la sortie de ce pont, il y avait un péage et tout équipage qui passait devait s'acquitter d'un droit selon un barème établi. En 1666 ce pont a été remplacé par le pont en pierre actuel. Il a été payé à raison de 3 000 livres par la province et 700 livres par la ville de Sisteron à charge pour celle-ci de l'entretenir à perpétuité ! Le péage a été maintenu encore quelques années. Ce sont des religieuses de Sisteron qui en encaissaient le produit.



De nombreuses années se sont écoulées et les administrations ont changé. En 2012, ce pont qui est sur la limite des 2 communes (Sisteron et Peipin) a été rétrocédé à Peipin. Il aurait maintenant grandement besoin de travaux d'entretien. Dans le prochain numéro, je vous parlerai de notre église qui elle aussi a un sérieux besoin de rajeunissement.

M<sup>me</sup> Orttner, présidente



LES PORTES DU JABRON

Si vous souhaitez vous aussi œuvrer à la restauration et la conservation du patrimoine historique de Peipin, rejoignez notre association « Les portes du Jabron » : il y a beaucoup de travail et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contact : Mme Orttner 04 92 62 48 78

## LA CRÈCHE LOU PICHOUN

**L**a micro-crèche à gestion parentale « Lou Pichoun », à Peipin, renouvelle son bureau. Dans cette crèche qui accueille jusqu'à neuf enfants de 2 mois à trois ans de façon régulière ou plus occasionnelle, ce sont les parents qui prennent en charge la gestion. Ils ont une nouvelle fois répondu présents lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de septembre en élisant un nouveau bureau. M. Maurel Alain, M<sup>mes</sup> Roux Corinne, Rabu Françoise, Pignoly Sabrina et Mullier Aurélie ont été élus pour assurer la gestion de la crèche, appuyés par les parents membres de l'association. Ils seront soutenus dans leur tâche par l'équipe de professionnelles qui assure l'accueil des enfants dans le souci de leur sécurité affective et de leur épanouissement.

La crèche est un lieu d'accueil, un lieu de vie pour les enfants ; c'est aussi un lieu d'échange pour les parents, avec les professionnelles, les autres parents au travers d'apéros-parents sur des thèmes prédéfinis (le jeu par exemple), le spectacle de Noël destiné aux tout-petits mais aussi à leur famille, les sorties organisées dans l'année, etc.

Avec le soutien des partenaires, CAF, MSA, Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance, Conseil Départemental, PMI, ALPE, la crèche « Lou Pichoun » est là pour continuer à assurer son rôle d'accueil des enfants, de permettre à leurs parents de concilier leur vie sociale et professionnelle, et d'avoir du temps pour eux de façon occasionnelle. Elle s'efforce de transformer ces temps de séparation des très jeunes enfants d'avec leurs parents en expérience enrichissante pour toute la famille.



## APRÈS-MIDI ET SOIRÉE FOLK À PEIPIN



**L**e 7 novembre dernier, l'association Peipin Folk proposait un stage de danses de bal traditionnelles et originales (rond d'Argenton, branle Adjé, courenta della rocchia, la craba...), suivi d'un bal folk animé par les groupes « Vieux Ch'val » et « à l'Air Libre » (mais pas en plein air !).

Une quarantaine de danseurs s'est retrouvée dans l'après-midi pour apprendre ou réviser de nouveaux pas et dans la soirée, ils étaient une centaine à partager leur plaisir de danser en ronde, en quadrille ou en ligne.

Soirée particulière, puisque marquée par « les adieux » de deux des musiciens du groupe Vieux Ch'val, fêtés comme il se doit.

Notez dès à présent sur vos agendas la date du **27 février 2016 : Fest Noz** prévu ce soir-là. Musique bretonne, crêpes et cidre à la buvette.

Plus régulièrement, les ateliers ont lieu tous les jeudis de 20h30 à 22h30 à la salle polyvalente.

**Renseignements :**

peipinfo@gmail.com ou 06 78 39 72 61

## LA PALETTE PEIPINOISE

**Cours de Peinture :**

Le mardi de 14h00 à 16h00

Adhésion 30 €

Cours 50 € par trimestre (10 cours).

**Atelier Boutis/Peinture :**

Le vendredi de 13h30 à 16h30

Adhésion 30 € par an

**Contact :** 06 50 66 91 36 - 04 92 62 47 87 - 04 92 61 14 17

Les cours de peinture et l'atelier de boutis sont pratiqués soit dans la salle du Club de l'Âge d'Or, soit dans la salle d'art plastique au-dessus de la salle de l'Âge d'Or.

La Palette Peipinoise fera son repas de fin d'année au restaurant pour clôturer le premier trimestre dans un moment de partage et de bonne humeur.

Une sortie est prévue au mois de mars pour voir une exposition de Boutis à Pierrefeu dans Le Var.

## LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le 16 octobre dernier nous sommes allés jouer au loto avec les résidents de la maison de retraite ; une après-midi conviviale qui a réjoui autant les adhérents du club que les résidents de l'Oustaou.

Nous vous convions d'ores et déjà à notre super loto que nous organisons le dimanche 17 janvier 2016.

**Nous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes dans la joie et le bonheur.**

## La doyenne a fêté ses 103 ans !

L'établissement pour personnes âgées dépendantes l'Oustaou de Lure à but non lucratif a ouvert ses portes le premier juin 2011 avec une capacité d'accueil de 80 places dont 14 en unité protégée.

Depuis, l'établissement a accueilli 10 personnes de la commune de Peipin, 53 personnes du canton, 18 personnes des cantons limitrophes, 52 personnes du département. À ce jour, 174 résidents ont été accueillis.

L'établissement ouvre de nombreuses animations sur l'extérieur telles que le grand loto annuel qui s'est déroulé le 28 novembre et le marché de Noël du 9 décembre.

Nous remercions les élus et les services techniques de la mairie pour leur implication dans ces projets.

Nous envisageons un vide grenier ou un marché artisanal en 2016.

Des formations à destination des aidants et proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont proposées gratuitement par l'association 04 ALZHEIMER et se déroulent dans l'établissement. Inscription auprès de l'établissement : 04 92 61 62 10 du lundi au vendredi.

Des dossiers de pré-admission dans notre établissement sont à disposition à l'accueil de l'établissement et en mairie.

Pleinement intégré dans la vie de la commune, l'établissement accueille et partage des activités avec :

- les enfants de l'école autour de projets communs
- le club de « l'Âge d'Or » et le club « Les Cigales »
- le centre de loisirs « Les P'tites Bouilles »

De nombreux partenariats ont vu le jour :

- avec la Fédération des Foyers Ruraux
- avec le centre social « la Marelle »
- avec le point rencontre
- avec l'aumônerie de Saint-Auban et de Sisteron, etc.
- avec la Chorale des capucines de Sisteron
- avec Adagas : réseau d'animatrices en maison de retraite
- avec les bénévoles peipinois que nous remercions.

Après le succès du super loto de l'Oustaou de Lure du samedi 28 novembre, la maison de retraite de Peipin était de nouveau en fête afin de célébrer les anniversaires du mois de novembre : M<sup>me</sup> Boy Rose, M<sup>me</sup> Bouchet Marthe, M<sup>me</sup> Richaud Hélène, M<sup>me</sup> Réal Anne-Marie et M<sup>me</sup> Vaugien Marie Thérèse qui soufflait ses 103 bougies !



Originaire de Peyruis, Marie Thérèse s'est mariée à 20 ans et a eu un fils qui vit à Volonne.

Elle travaillait au trésor public d'abord à Moiron puis à Gap. À la Résidence, elle participe à toutes les manifestations musicales, se tient au courant des actualités et aime regarder les Chiffres et les lettres. Pour les autres pensionnaires, elle représente la force tranquille et la sagesse et tout le monde la respecte et l'apprécie.

Dans la vie de l'établissement, un tel événement crée l'occasion de se rassembler pour partager un moment convivial entre les résidents, les familles, les amis et toute l'équipe de l'Oustaou qui est très fière de sa doyenne.

Côté musique, on peut compter sur Gérard, Lucette et Claudine nos « As de Cœur » musiciens qui font danser et chanter nos aînés tous les mois. Et pour le plaisir gourmand, nous avons la chance d'avoir une équipe de cuisiniers sur place qui nous prépare de bons gros gâteaux...

Dans cette ambiance, c'est une joie de trinquer ensemble à la santé de tous. Vive la prochaine fête !





## LES VŒUX DU MAIRE MERCREDI 6 JANVIER 2016

Le maire et le Conseil Municipal, en présence du personnel communal, auront le plaisir de vous présenter leurs vœux pour cette nouvelle année, le mercredi 6 janvier 2016 à 19h00, salle polyvalente de Peipin.

Nous vous attendons nombreux et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

## CONCOURS DE TARTES ÉDITION 2016

Pour nos premiers vœux, l'année dernière, nous avons eu l'idée d'organiser le concours de la meilleure tarte sucrée ou salée. 37 préparations plus délicieuses les unes que les autres ont été goûtées par un jury prestigieux composé de Jany Gleize (La Bonne Étape), de Franck Pérard (Lycée hôtelier de Sisteron) et Jane Gleize son élève, de Benjamin Debruyne (Au Gré du Marché) et plus humblement d'Alain Ricard et Dorothée Dupont.

Ces délices, une fois primés, ont été proposés à tous les Peipinois qui ont pu apprécier l'originalité, la beauté et surtout le goût de ce buffet fait avec cœur. Grâce à la générosité de nos chefs jury et d'autres restaurateurs comme Stephan Paroche (la

Magnanerie, qui sera présent cette année), le Little Havana, l'Oustaou, le San Sebastiano, le Mistral, de nombreux candidats ont été récompensés par des repas offerts. La récompense a même été triple car le simple fait d'être testé par des chefs est déjà un très beau cadeau tout comme la constatation de l'émerveillement des peipinois.

Au vu de ce succès, nous avons donc décidé de renouveler l'expérience pour le **6 Janvier 2016** lors de la cérémonie des vœux du maire, alors surprenez-vous, lancez-vous, dépassez-vous !

Pour vous inscrire, merci de contacter Dorothée Dupont au 06 27 35 16 07 ou le secrétariat de la mairie.

LA SAINT SYLVESTRE AVEC LE COMITÉ DES FÊTES DE PEIPIN

**25€**

**1 Coupette offerte**

**SALLE DES FÊTES DE PEIPIN**

**31 DÉCEMBRE 2015 - 22H**

*Cotillons...*

*Friandises...*

*Soupe à l'oignon...*

*Décos...*

**Résas : Comité des fêtes**  
**04 92 62 47 17 - 07 87 97 76 91**